



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets condamne tout projet visant à limiter le mandat du BAPE

Montréal, le 27 avril 2006 – À la suite de l'article de Louis-Gilles Francoeur paru aujourd'hui dans *Le Devoir*, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) réproouve sans équivoque tout projet d'allégement réglementaire ayant pour objectif de réduire le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Lors du bilan environnemental effectué le 25 avril dernier avec le Réseau québécois des groupes écologistes, le FCQGED avait émis une contravention symbolique contre les intentions gouvernementales contenues dans le *Plan de modernisation 2004-2007* cherchant à modifier la nature et le nombre de projets soumis au BAPE. Les informations divulguées dans l'article mentionné ci-dessus confirment les craintes du Front commun. À ce sujet, la possibilité d'exclure du mécanisme d'évaluation publique les projets d'établissement ou d'agrandissement de lieux d'enfouissement s'avère totalement inacceptable, tout comme la proposition de diminuer du tiers le nombre d'audiences publiques prévues par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le FCQGED tient à rappeler que la participation du public constitue un moyen de résolution des problématiques écologiques reconnu internationalement en 1992 dans la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* qui stipule, selon le principe n° 10, que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés » et que chaque individu doit « avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision ». Le BAPE, qui est d'ailleurs cité en exemple dans plusieurs pays, représente une application très concrète de ce principe, d'où la nécessité de préserver sa mission consistant à informer et à consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement.

Conséquemment, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchard, de préciser ses intentions quant à cette orientation gouvernementale et de cesser toute réforme visant à limiter le mandat du BAPE au détriment de la participation citoyenne.

– 30 –

Source : M. Robert Ménard, directeur général intérimaire
(514) 396-2686
fcqged@cooptel.qc.ca